

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS DE MAURIENNE

Par arrêté N°ARR2019_01 en date du 26 août 2019, Monsieur le Président du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de SCoT, arrêté le 30 avril 2019.

Le SCoT du Pays de Maurienne couvre cinq Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : les communautés de communes de Porte de Maurienne, du Canton de la Chambre, de Cœur de Maurienne Arvan, de Maurienne Galibier et de Haute Maurienne Vanoise. Le SCoT est un document de planification et de stratégie intercommunautaire. Son but est de définir les orientations générales de l'organisation et de l'évolution du territoire de la Maurienne. Le SCoT exprime un projet d'aménagement et de développement durables. Il permet de fixer les principes d'organisation de l'espace en matière d'habitat, d'économie, de transports, d'équipements et de services, d'environnement.

Les 53 communes concernées par le périmètre du SCoT sont : Aiton, Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, Argentine, Aussois, Avrieux, Bessans, Bonneval sur Arc, Bonvillaret, Epierre, Fontcouverte - la Toussuire, Fourneaux, Jarrier, La chambre, La Chapelle, La Tour en Maurienne, Le Freney, Les Chavannes en Maurienne, Modane, Montgilbert, Montricher-Albanne, Montsapey, Montvernier, Notre Dame du Cruet, Orelle, Saint Alban des Villards, Saint Alban d'Hurtieres, Saint Andre, Saint Avre, Saint Colomban des Villards, Saint Etienne de Cuines, Saint François Longchamp, Saint Georges d'Hurtieres, Saint Jean d'Arves, Saint Jean de Maurienne, Saint Julien Montdenis, Saint Léger, Saint Martin d'Arc, Saint Martin la Porte, Saint Martin sur la Chambre, Saint Michel de Maurienne, Saint Pancrace, Saint Pierre de Belleville, Saint Rémy de Maurienne, Saint Sorlin d'Arves, Sainte Marie de Cuines, Val d'Arc, Val-Cenis, Valloire, Valmeinier, Villarembert, Villargondran, Villarodin-le Bourget.

Le projet de SCoT du Pays de Maurienne est soumis à enquête publique du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au samedi 19 octobre à 12h00.

Au terme de cette enquête, le SCoT du Pays de Maurienne pourra être approuvé par délibération du Comité Syndical du Syndicat du Pays de Maurienne. Monsieur Christian DELETANG a été désigné par le Tribunal administratif de Grenoble en qualité de Président de la commission d'enquête pour l'enquête publique relative au SCoT du Pays de Maurienne, ainsi que MM Jean Michel CHARRIERE et Philippe NIVELLE en qualité de commissaires enquêteurs. Le siège de l'enquête publique est situé dans les locaux du Syndicat du Pays de Maurienne, Ancien Evêché-Place de la cathédrale, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture des établissements suivants :

- Au siège de l'enquête dans les locaux du Syndicat du Pays de Maurienne, Ancien Evêché - Place de la cathédrale, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.
- Dans les mairies des communes identifiées ci-dessous comme lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- En permanence sur le site <https://www.democratie-active.fr/scot-maurienne/>

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- mardi 24 septembre de 9h00 à 12h00 à Val d'Arc, en Mairie déléguée d'Aiguebelle Val d'Arc (salle de réunion au 1er étage)
- jeudi 26 septembre de 9h00 à 12h00 à Modane, en Mairie (salle du conseil municipal au 1er étage)
- jeudi 26 septembre de 16h00 à 19h00 à Valloire en Mairie (salle de réunion au rdc)
- vendredi 27 septembre de 9h00 à 12h00 à St Michel de Maurienne en Mairie (salle bleue au rdc)
- vendredi 27 septembre de 16h00 à 19h00 à St Julien Montdenis en Mairie (salle du conseil au rdc)
- lundi 30 septembre de 9h00 à 12h00 à St Rémy de Maurienne en Mairie (salle de réunion au rdc)
- lundi 30 septembre de 16h00 à 19h00 à Termignon Val Cenis, en Mairie (salle du conseil municipal)
- mardi 1er octobre de 9h00 à 12h00 à La Chambre en Mairie (salle de réception au rdc)
- mardi 1er octobre de 16h00 à 19h00 à St Jean de Maurienne, place du Champ de foire (salle 1.9 au Centre Louis Armand)
- mercredi 2 octobre de 16h00 à 19h00 à St Sorlin d'Arves en Mairie
- samedi 5 octobre de 9h00 à 12h00 à Val d'Arc, en Mairie déléguée d'Aiguebelle Val d'Arc (salle de réunion du 1er étage)
- mardi 8 octobre 16h00 à 19h00 à Modane, en Mairie (salle du conseil municipal au 1er étage)
- jeudi 10 octobre de 16h00 à 19h00 à St Michel de Maurienne en Mairie (salle bleue au rdc)
- vendredi 18 octobre de 16h00 à 19h00 à La Chambre en Mairie (salle de réception au rdc)
- samedi 19 octobre de 9h00 à 12h00 à St Jean de Maurienne, en Mairie (salle du conseil municipal)

Durant la durée de l'enquête, du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au samedi 19 octobre à 12h00, les observations du public peuvent être :

- consignées dans des registres d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête. Les registres sont ouverts dans les différents lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, aux jours et horaires habituels d'ouverture, qu'un commissaire enquêteur soit présent ou non,
- exprimées auprès du commissaire enquêteur lors des permanences susmentionnées,
- exprimées par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête à l'adresse de l'établissement public en charge du SCoT : Syndicat du Pays de Maurienne, Ancien Evêché - Place de la cathédrale – BP82, 73303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex,
- communiquées par voie électronique, sur registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/scot-maurienne/> ou par mail à l'adresse mail dédiée suivante : scot-maurienne@democratie-active.fr .

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions sont tenus à la disposition du public sans délai au siège de l'établissement public en charge du SCoT, ainsi qu'en Mairie de chacune des communes ayant accueilli des permanences de l'enquête publique du SCoT et en Préfecture de Savoie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils sont également publiés sur le site internet du SPM : <https://www.maurienne.fr>, où ils sont tenus à la consultation du public pendant un an.

Des informations complémentaires relatives au SCoT peuvent être demandées pendant la durée de l'enquête auprès du Président et de la Directrice de l'établissement public en charge du SCoT (SPM).

Monsieur le Président du Syndicat du Pays de Maurienne,